



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Seine-Maritime

Présidence
DM/PR/JP/34-12
Mandature 2010 – 2015
Assemblée Générale 2010-2015/2012-7

EXTRAIT DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 JUIN 2012

Préliminaire : approbation du procès-verbal en date du 01/03/12

Le procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale qui s'est tenue le 01 mars 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents de l'assemblée générale.

I/ QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

Point 1 : Vote de l'arrêté des comptes et du budget réalisé de l'exercice 2011 de la CMA 76 et des trois CFA, adopté par le bureau du 31/05/2012 et soumis à l'avis de la commission de finances du 11/06/2012.

Résolution 2010-2015/2012-7/AG-34

VOTE :

LA PROPOSITION DE VOTE DE L'ARRETE DES COMPTES ET DU BUDGET REALISE DE L'EXERCICE 2011 DE LA CMA 76 ET DES TROIS CFA, ADOPTEE PAR LE BUREAU 31/05/12 ET SOUMIS A L'AVIS DE LA COMMISSION DE FINANCES DU 11/06/12, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

Point 2 : Vote du projet de modification tarifaire, telle que présentée en Annexe 2, impactant en recettes supplémentaires le budget 2012 de la CMA 76, adopté par le bureau du 31/05/2012 et soumis à l'avis de la commission de finances du 11/06/2012.

Résolution 2010-2015/2012-7/AG-35

VOTE :

LA PROPOSITION DE VOTE DU PROJET DE MODIFICATION TARIFAIRE IMPACTANT EN RECETTES SUPPLEMENTAIRES LE BUDGET DE LA CMA 76, TELLE QUE PRESENTTEE EN ANNEXE 2, ADOPTEE PAR LE BUREAU DU 31/05/12 ET SOUMIS A LA COMMISSION DE FINANCES DU 12/06/12 EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

II/ QUESTIONS JURIDIQUES ET DE POSITIONNEMENT DE LA CMA 76

Point 3 : Vote de la proposition de transfert de l'activité s'exécutant dans les locaux de l'actuelle antenne de Dieppe, située à ZI Rouxmesnil Bouteilles – Zone Marron 76379 Dieppe Cedex, vers le site sis au Business Centre Dieppe Normandie, 1 quai de l'Avenir – 76 200 DIEPPE.

Proposition de conférer au Président le pouvoir de signer la convention de bail pour le compte de la CMA 76 aux fins d'occuper les locaux situés au Business Centre Dieppe Normandie – 1 quai de l'Avenir 76 200 DIEPPE, et dont le bailleur est le Syndicat mixte du centre d'affaires de Dieppe. Le projet est celui d'un bail des locaux pour un montant trimestriel de 4693,95 euros HT. Le projet de contrat prévoit une date effective d'occupation des locaux à louer en date du 3 septembre 2012.

Résolution 2010-2015/2012-7/AG-36

VOTE :

LA PROPOSITION DE VOTE DE TRANSFERT DE L'ACTIVITE S'EXECUTANT DANS LES LOCAUX DE L'ACTUELLE ANTENNE DE DIEPPE, SITUEE ZI ROUXMESNIL BOUTEILLES – ZONNE MARRON 76379 DIPPE CEDEX, VERS LE SITE SIS AU BUSINESS CENTRE DIEPPE NORMANDIE, 1 QUAI DE L'AVENIR 76 200 DIEPPE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LA PROPOSITION DE CONFERER AU PRESIDENT LE POUVOIR DE SIGNER LA CONVENTION DE BAIL POUR LE COMPTE DE LA CMA 76 AUX FINS D'OCCUPER LES LOCAUX SITUES 1 QUAI DE L'AVENIR 76 200 DIEPPE, ET DONT LE BAILLEUR EST LE SYNDICAT MIXTE DU CENTRE AFFAIRES DE DIEPPE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LE PROJET DE BAIL EST CELUI D'UN BAIL DES LOCAUX POUR UN MONTANT TRIMESTRIEL DE 4693.95 EUROS HT ;

LE PROJET DE CONTRAT PREVOIT UNE DATE EFFECTIVE D'OCCUPATION DES LOCAUX A LOUER EN DATE DU 3 SEPTEMBRE 2012 ;

Point 4 : Vote de la proposition d'arrêter le projet de modification du règlement intérieur pris en son article 1, al. 4.

Vote de la proposition d'arrêter l'absorption juridique et comptable des actuels locaux de l'antenne de Dieppe, situés à ZI Rouxmesnil Bouteilles - Zone Marron 76379 Dieppe Cedex, et propriété de la CMA 76, par le CFA de Dieppe adjacent, géré par la CMA 76.

Résolution 2010-2015/2012-7/AG-37

VOTE :

LA PROPOSITION D'ARRETER LE PROJET DE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR PRIS EN SON ARTICLE 1, AL 4 ;

LA PROPOSITION D'ARRETER L'ABSORPTION JURIDIQUE ET COMPTABLE DES ACTUELS LOCAUX DE L'ANTENNE DE DIEPPE, SITUES ZI ROUXMESNIL BOUTEILLES – ZONE MARRON 76379 DIEPPE CEDEX, ET PROPRIETE DE LA CMA 76, PAR LE CFA DE DIEPPE ADJACENT, GERE PAR LA CMA 76 ;

SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

Point 5: Vote de la proposition de supprimer la commission « de développement économique et territorial » et la commission « de formation professionnelle ».
Vote de la proposition d'arrêter le projet de modification du règlement intérieur pris en son article 12.

Résolution 2010-2015/2012-7/AG-38

VOTE :

LA PROPOSITION DE VOTE DE SUPPRIMER LA COMMISSION « DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TERRITORIAL » ET LA COMMISSION « DE FORMATION PROFESSIONNELLE » ;
LA PROPOSITION D'ARRETER LE PROJET DE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR PRIS EN SON ARTICLE 12 ;
SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

Point 6: Vote de la proposition de mettre à disposition une salle de travail destinée à toutes les organisations professionnelles représentatives de l'artisanat à la CMA76, qui sur demande préalable dans un délai de 8 jours calendaires, nécessiterait d'en user.

Résolution 2010-2015/2012-7/AG-39

VOTE :

LA PROPOSITION DE VOTE DE METTRE A DISPOSITION UNE SALLE DE TRAVAIL DESTINEE A TOUTES LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES REPRESENTATIVES DE L'ARTISANAT A LA CMA76, QUI SUR DEMANDE PREALABLE DANS UN DELAI DE 8 JOURS CALENDAIRES NECESSITERAIT D'EN USER, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.
